PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016
VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil seize, le 7 mars à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER-HENRY, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD,

Excusé(e)s : Florence PAINCHAUD, Louis ROZE

Pouvoirs : Florence PAINCHAUD a donné pouvoir à Rachel CHEVILLARD

Christophe BOITTIN est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 25 février 2016 : prochain conseil

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour :

- Liquidation judiciaire du bar des sports : proposition de rachat du fonds de commerce par la commune

---

Le présent compte-rendu a été affiché le 15 mars 2016.

➢ 2016 03 07 d1 – Finances – Budget assainissement : assujettissement à la TVA

Mme la Maire expose :

En raison du renouvellement du contrat d'affermage, le budget assainissement doit être assujetti à la TVA à compter du 1er janvier 2016.
Par conséquent, la commune pourra déduire la TVA grevant les dépenses (investissement et fonctionnement) engagées. En contrepartie les recettes de ce budget seront assujetties à la TVA. Les versements et récupération de TVA se feront via des déclarations trimestrielles.

Après délibération et par 18 votes POUR, le conseil municipal approuve l'assujettissement du budget assainissement à la TVA et autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➢ 2016 03 07 d2 – Liquidation judiciaire du bar des sports : proposition de rachat du fonds de commerce par la commune (question complémentaire)

Mme la Maire rappelle les termes de la délibération du 25 février 2016 :

La commune de Balazé s'est fixée comme priorité de ne pas laisser dépérir son bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants. Le bar des sports s'inscrit dans cette priorité de maintien de la vie économique du bourg en offrant aux habitants un lieu de vie animé.
Or, ce commerce est actuellement en liquidation judiciaire. Aucun repreneur ne s'est présenté auprès de Me GOIC, mandataire de la liquidation.
Dans le souci :

- De maintenir cette activité économique qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme de la commune
- De revitaliser le bourg,
- De maintenir les emplois liés à l'activité de ce commerce

il est envisagé que la commune se porte acquéreur du fonds de commerce.

Des recherches pourraient ainsi être lancées en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie et Vitré Communauté (ayant la compétence dernier commerce) afin de trouver un repreneur. Une exploitation selon la formule de location-gérance est envisagée.

S'agissant du local, une rencontre avec les propriétaires est prévue prochainement afin de connaître leurs intentions.

Au vu de ces éléments et des délais restreints liés à la procédure de liquidation en cours, le conseil municipal avait décidé le 25 février 2016 :

- De faire une offre de rachat du fonds de commerce pour un montant total de 1 800 euros
- Que cette acquisition porte sur les éléments suivants : la licence IV, le débit de tabac, les activités annexes (presse, jeux…), la clientèle ainsi que le matériel présent dans les locaux
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte d'achat du fonds de commerce. Le notaire de cette transaction sera maître Buin, notaire à Vitré.
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

L'offre avait été transmise au mandataire par courrier le 26 février 2016. Mme la Maire donne lecture de la réponse transmise par Me GOIC le 7 mars 2016, qui refuse l'offre, l'estimant trop basse.

Après discussion et par 17 votes POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal décide :

- ➢ De faire une nouvelle offre d'un montant global de 6 500 € réparti de la façon suivante :
  - 1 500 € pour la licence IV
  - 2 000 € pour le matériel (valeur estimée par huissier)
  - 3 000 € pour le fonds de commerce (clientèle, débit de tabac, activités annexes…)
- ➢ D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte d'achat du fonds de commerce. Le notaire de cette transaction sera maître Buin, notaire à Vitré.
- ➢ D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

➢ **<u>Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)</u>**

Droit de préemption urbain :

- ✓ 2015-25 : déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 25 février 2016. Parcelle ZZ 123 située 7 rue des Rosiers et appartenant à M. Maignan et Mme Béasse. Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➢ **<u>Compte-rendu des commissions</u>**

- ➢ *Commission voirie du 27 février 2016 : prochain conseil*

➢ **<u>Questions et informations diverses</u>**

<u>1 – Rue St Martin – Stationnement de véhicules sur le trottoir</u>

Un conseiller indique que des véhicules stationnent sur le trottoir dans la rue St Martin. Une information est à prévoir afin d'indiquer :

- Qu'il est interdit de stationner sur le trottoir, celui étant réservé aux piétons.
- Que des stationnements sont disponibles sur le parking de l'église.

<u>2 – Dates à retenir</u>

Commission embellissement : 08/03
Commission LASIC : 15/03
Commission finances : 14/03

Commission bâtiments : 10/03 (18h30) et 17/03
Groupe de travail PLU : 21/03 à 20h
Commission voirie : 22/03
Réunion publique – étude de programmation urbaine : 31/03 (20h)

Fin de la séance : 21h19

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 24 mars 2016
Jeudi 21 avril 2016
Jeudi 19 mai 2016
Jeudi 16 juin 2016
Jeudi 21 juillet 2016
Jeudi 8 septembre 2016
Jeudi 13 octobre 2016
Jeudi 17 novembre 2016
Jeudi 15 décembre 2016

La Maire :
Les membres du bureau municipal :